



Comité de la Fête du Picodon, Bulletin d'inscription exposant 2010

Nous attendons vos inscriptions au plus tard le 1er juin 2010, à adresser à :
Deborah HILL - Rue du Moulin - 26400 Saoû
Tél. 04 75 56 32 14 ou 06 18 90 02 92
Mail : picodon_deby@hotmail.fr ou exposant@fetedupicodon.com

Pour être valable, votre inscription doit impérativement contenir :les éléments suivants:

1. **Le présent formulaire dûment rempli**
2. **Photocopie de votre inscription au registre des métiers**
3. **Pour les artistes libres, le certificat délivré par le centre des impôts**
4. **Pour les producteurs, la photocopie de la carte d'affiliation**
5. **L'acceptation du règlement 2010**
6. **Votre règlement par chèque à l'ordre du « Comité de la Fête du Picodon »**
7. **Une enveloppe timbrée au tarif normal**

ATTENTION: Tout dossier incomplet ne sera pas traité!

RAISON SOCIALE

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL ET VILLE

EMAIL

TEL/PORTABLE

DOMAINE D ACTIVITE

SAMEDI 17 JUILLET - ESPACE CRÉATEURS
10€ LE MÈTRE LINÉAIRE

DIMANCHE 18 JUILLET - GRANDE FOIRE
10€ LE MÈTRE LINÉAIRE

Nb de mètres:.....

Nb de mètres:.....

Montant:.....

Montant:.....

Règle par chèque n°.....

Banque, Nom et lieu:.....

Avez-vous besoin d'une logistique particulière? Si oui,laquelle?.....

Souhaitez-vous faire de la publicité sur le programme, (1000 tirages)?...OUI/NON Prévenir avant le 15 mai au plus tard

Souhaitez-vous faire de la publicité sur le site web, (200 visites/jour)?...OUI/NON Prévenir avant le 15 mai au plus tard

Autre chose à soumettre?.....



Comité de la Fête du Picodon, Règlement des exposants 2010 :

Article 1 :

La Fête du Picodon est sous la responsabilité du Comité de la Fête du Picodon.

L'attribution des stands, des emplacements, l'organisation (publicité, animations, etc.), et le paiement, sont sous l'autorité du Président du Comité.

Le Comité de la Fête du Picodon, organise le 17 et 18 juillet 2010, deux événements :

Samedi 17 : marché aux créateurs (hors produits de bouche)

Dimanche 18 : grande foire du dimanche.

Le Comité de la Fête du Picodon se réserve le droit pour des raisons d'organisation, de modifier le numéro d'emplacement qui vous est attribué lors de votre inscription, sans que cela ne puisse faire l'objet de quel recours que ce soit.

Aucun emplacement ne pourra être discuté le jour de votre arrivée.

Les exposants inscrits les deux jours, n'auront peut-être pas le même emplacement le samedi et le dimanche.

Article 2 :

Samedi 17 et dimanche 18

Les exposants déballent entre 7h et 9h le matin, et remballent entre 19h et 22h.

L'arrivée tardive annulera de fait l'emplacement proposé.

Il est, pour des raisons de sécurité et d'organisation, impossible de laisser les véhicules dans l'espace de la foire, des parkings sont prévus à cet effet. Tout véhicule gênant le bon déroulement de l'événement, ou portant atteinte à la sécurité, sera immédiatement évacué par les autorités compétentes.

Article 3 :

Samedi 17 juillet, marché aux créateurs.

L'exposant devra lors de son inscription, justifier de son statut d'artisan (répertoire des métiers), ou de son statut d'artiste libre. Il s'engage à ne vendre que sa propre production.

Dimanche 18 juillet, grande foire du dimanche.

L'exposant devra justifier lors de son inscription de sa qualité d'agriculteur, artisan ou artiste libre et ne proposer, outre sa propre production, que des produits artisanaux et/ou naturels. Les exposants « alimentaires » ne peuvent pas vendre leurs produits à consommer sur place, seule la dégustation gratuite de produits préparés est possible.

Article 4 :

Chaque exposant doit être couvert par une assurance RC, et pouvoir le justifier à tout moment pendant la Fête du Picodon.

Article 5 :

Les tarifs s'entendent nets de taxes et sont définis comme suit :

Samedi 17 juillet 2009, 10€ le mètre linéaire.

Dimanche 18 juillet, 10€ le mètre linéaire.

Les exposants doivent être à jour d'inscription pour pouvoir déballer.

IMPORTANT : en cas d'intempérie ou de tout autre cas de force majeure, le Comité de la Fête du Picodon se réserve le droit d'annuler tout ou partie de l'événement, sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Article 6 :

Le Comité de la Fête du Picodon ne pourra être tenu responsable d'éventuels vols ou dégradations survenus sur le stand ou sur le parking lors de l'événement.

Article 7 :

La validité de l'inscription est soumise à l'acceptation de la totalité du présent règlement. Tout exposant ne respectant pas l'intégralité du règlement pourra être exclu de la Fête du Picodon, sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite.

Pour le Comité de la Fête du Picodon, Sébastien Viteau, Président 2010.

J'accepte la totalité du règlement 2010, lu et approuvé.

Date et signature: